

Garantie du fabricant pour les produits Zumtobel, Thorn et acdc

Conformément aux conditions détaillées exposées dans les présentes, nous garantissons que les produits vendus par des distributeurs autorisés et étiquetés au nom de la marque déposée « Zumtobel », « Thorn » ou « acdc » sont exempts de tout défaut de fabrication ou défaut matériel lorsqu'ils sont utilisés conformément à l'usage prévu. Cette garantie du fabricant ne s'applique pas aux produits livrés avant le 1er décembre 2019. Les droits accordés par cette garantie du fabricant sont à faire valoir auprès de Zumtobel exclusivement via le partenaire contractuel direct.

1. Sauf confirmation contraire de la part du fabricant, la période de garantie débute à la date de livraison du produit.

Produit	Période de garantie
<ul style="list-style-type: none">• Produits LED• Systèmes de commande• Systèmes de sécurité dotés d'une alimentation centralisée avec contrat de maintenance• Luminaires de sécurité	5 ans de garantie
<ul style="list-style-type: none">• Systèmes de sécurité dotés d'une alimentation centralisée	2 ans de garantie
<ul style="list-style-type: none">• Produits non-LED• Pièces de rechange	1 an de garantie

2. La garantie s'applique exclusivement à la condition que :

- Les produits soient utilisés selon les spécifications données concernant le produit et l'usage (notamment conformément à la notice technique, à la fiche produit, à l'étiquette produit et à toute instruction similaire) et en application des dispositions légales et des normes (p. ex. : obligation de vérification incombant à l'opérateur) ; les produits aient été installés et mis en service de façon professionnelle, conformément aux instructions d'installation qui les accompagnent.
 - Les services de maintenance et de réparation sur les produits aient été réalisés exclusivement conformément aux spécifications du fabricant ; si la garantie est liée à une maintenance obligatoire à distance assurée par le fabricant, le client fournira toute infrastructure nécessaire pour cette maintenance, notamment une connexion Internet.
 - Des services tels que les mises à jour logicielles ou l'ajout de fonctionnalités aient été fournis exclusivement par le fabricant ou un tiers désigné par lui ;
 - Les limites acceptables de température et de tension conformes aux indications relatives aux normes techniques ou de produit applicables ne soient pas dépassées ;
 - Le produit ne soit exposé à aucune contrainte mécanique et/ou chimique non intentionnelle ;
 - Aucun paramètre programmable sur les dispositifs fournis par le fabricant ne soit modifié, à moins que ledit fabricant ait expressément accepté de telles modifications ;
Outre les dispositions susmentionnées, les conditions supplémentaires suivantes sont en vigueur pour les applications d'extérieur :
 - Le luminaire doit subir un nettoyage professionnel régulier et au moins une fois tous les six mois ;
 - Les produits sont utilisés dans les classes d'application C1-C5 conformément à la norme ISO 9223-2012.
3. Tous les produits et pièces de rechange peuvent contenir des matériaux nouveaux ou recyclés dont la performance et la fiabilité sont équivalentes à celles de produits ou pièces nouveaux. Les dimensions et le design du produit de rechange peuvent différer de ceux du produit d'origine. Les « matériaux recyclés » désignent des pièces ou des produits qui sont usagés ou reconditionnés et ne sont pas neufs. Bien que ces pièces ou produits ne soient pas nouveaux, une fois reconditionnés ou révisés, leur état est comme neuf eu égard à la performance et à la fiabilité. La fonctionnalité de tous les produits ou pièces de rechange

est équivalente à celle du produit ou de la pièce remplacé. Les produits ou pièces de rechange ne présentent aucun défaut matériel ou de fabrication pour la période de garantie résiduelle qui s'applique au produit remplacé ou dans lequel ils sont installés.

4. La garantie ne s'applique pas :

- Aux frais accessoires découlant de la correction des défauts (exécution de la garantie), notamment aux frais d'installation ou de retrait, de transport du produit défectueux et réparé ou nouveau, de mise au rebut, de temps de transport et de transit, de monte-charge, d'échafaudage) ; ces frais sont à la charge de l'acheteur ;
 - Aux dommages mécaniques, en particulier s'ils sont dus à des actes de vandalisme, aux conditions atmosphériques, au sable ou à l'abrasion ;
 - Aux dommages en surface sur moins de 5 % de la surface totale du luminaire ;
 - Aux pièces d'usure, par exemple toutes les lampes standard, les batteries (sauf définition contraire dans les fiches produit concernées), disques durs, ordinateurs et serveurs contenant des disques durs ou des pièces d'usure mécaniques ;
 - Aux pièces en plastique (p. ex. en polycarbonate), si elles sont décolorées ou fragilisées en raison du vieillissement naturel ;
 - Aux altérations observées au niveau de la couleur ou de la surface des luminaires installés à l'extérieur, à moins de 5 km du littoral ;
 - Aux luminaires, produits et composants électroniques vendus par Zumtobel comme des marchandises de marque tierce (par exemple les écrans tactiles, imprimantes et ordinateurs), ainsi qu'aux luminaires d'autres fabricants ;
 - Aux réglages ou réglages de paramètres sur des équipements, modifiés en fonction de l'usure, de la fatigue ou de l'encrassement ;
 - Aux défauts sur les produits imputables à des erreurs logicielles, bugs, virus ou autres problèmes similaires ;
 - Aux dommages associés à la force majeure ; et
 - Aux remises en service, mises à jour logicielles nécessaires, etc. ;
 - Aux dommages sur la base de dessins, spécifications ou instructions fournis par le client et par d'autres tierces parties ;
5. La garantie expire immédiatement si le client ou des tierces parties effectuent des modifications, des réparations, des travaux d'entretien ou de dépannage sans le consentement écrit préalable du garant.
6. La tolérance de couleur des modules à LED n'est pas couverte par la garantie du fabricant. Le flux lumineux et la performance sont soumis à une tolérance de $\pm 10\%$ en cas de nouveau module à LED. Toutes les données techniques importantes sont mentionnées sur les spécifications du produit et de l'application. En cas de livraisons ultérieures de modules à LED, il arrive que les propriétés lumineuses présentent des différences par rapport aux produits d'origine. Elles sont dues au progrès technique et aux changements induits par l'usage dans le flux lumineux et la couleur lumineuse des produits.

7. Les droits de garantie du client en vertu de la loi ne sont pas exclus, limités ou modifiés par les présentes conditions de garantie.
8. Pour pouvoir faire valoir la garantie, le client communique ce qui suit au fabricant avant l'expiration de la période de garantie et au plus tard 30 jours après la découverte :
 - a. La preuve d'achat (facture)
 - b. Le nom du produit, le code d'article, le code de date de la fabrication
 - c. Le nombre ou le pourcentage de défauts
 - d. La date d'installation
 - e. Les détails de l'application, le lieu, les heures de fonctionnement et les cycles de commutation
9. Dans la fourniture des services sous garantie, nous ne sommes responsables, indépendamment du motif légal, que dans les limites de nos conditions générales de vente et de livraison, conformément à la version applicable au moment où la garantie est accordée. Vous pouvez télécharger cette version sur le site www.zumtobel.com ou nous la demander directement. Toute autre responsabilité en cas de dommages est exclue.
10. La présente garantie est soumise au droit autrichien, à l'exclusion des dispositions de la convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Le lieu d'arbitrage de tous les litiges se rapportant à la présente garantie est Feldkirch en Autriche.